

	Unité	CHF sans TVA	CHF avec TVA
--	-------	--------------	--------------

1 CONTRIBUTION AUX COÛTS DU RÉSEAU CCR (FINANCE D'ÉQUIPEMENT)

1.01	Basse tension (BT)	par ampère	162.40	175.55
1.01	Basse tension (BT)	par kW	234.40	253.40
1.02	Moyenne tension (MT)	par kW	180.00	194.60
1.03	Basse tension (BT) monophasé, pour mobilier urbain (6 / 10 / 16 A)	par ampère	54.15	58.55

2 CONTRIBUTION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU CRR BT (FRAIS DE RACCORDEMENT)

2.01	Raccordement EP dans les stations MT/BT ou accolé à une armoire SIE	Par cas	3'025.00	3'270.05.
2.02	Raccordement basse tension (BT) inférieur ou égal à 63 A et jusqu'à 100m	Par cas	4'835.00	5226.65
2.03	Supplément pour une longueur supérieure à 100m dans le cadre d'un raccordement inférieur ou égal à 63 A	Par mètre	67.50	73.00
2.04	Raccordement basse tension (BT) inférieur ou égal à 160 A et jusqu'à 100m	Par cas	9'980.00	10'788.40
2.05	Supplément pour une longueur supérieure à 100m dans le cadre d'un raccordement inférieur ou égal à 160 A	Par mètre	121.50	131.40
2.06	Intervention supplémentaire pour un raccordement basse tension (BT) de 0 à 160A	Par cas	500.00	540.10
2.06	Raccordement basse tension (BT) supérieur à 160 A	selon devis		

3 CONTRIBUTION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU CRR MT (FRAIS DE RACCORDEMENT)

3.01	Moyenne tension (MT)	selon devis		
------	----------------------	-------------	--	--

4 RACCORDEMENTS TEMPORAIRES ET PROVISOIRES

Voir condition sur <https://www.sie.ch/raccordement-reseau>

5 COMPTAGE D'ÉNERGIE

5.01	Activation sur place du double tarif, frais administratifs inclus	par cas	115.00	124.30
5.02	Changement de tarif sans déplacement (gratuit une fois par année)	par cas	45.00	48.65
5.03	Suppression du compteur sur demande du client/installateur, lors de la création d'un regroupement ou d'une rénovation	par compteur	60.00	64.85
5.04	Interruption de fourniture de courant pour défaut de paiement avec remise en service dès le lendemain	par cas	99.00	107.00
5.05	Remise en service urgente de la fourniture dans la même journée	par cas	88.00	95.15
5.06	Frais de remise en service « urgente », hors des heures normales de travail : entre 16h45-7h00, le samedi, le dimanche et les jours fériés, non applicable lors d'une coupure pour non-paiement	par cas	140.00	151.35
5.07	Abonnement compteur à prépaiement	par cas	35.00	37.85
5.08	Renouvellement de la carte à puce du compteur à prépaiement	par carte	29.00	31.35
5.09	Mise à disposition des impulsions de comptage (finance unique)	par compteur	180.00	194.60

6 PRODUCTEURS INDÉPENDANTS – COMPTAGE DE L'ÉNERGIE POUR PRODUCTEURS

6.01	Enregistrement d'une CA (communauté d'autoconsommateurs)	par cas et par compteur	100.00	108.10
6.02	Abonnement propre à la CA (sans décompte interne à la CA)	par an et par compteur	6.00	6.50
6.03	Configuration de compteurs GRD existants pour la mise à disposition des données de comptage pour un RCPV	par cas et par compteur	200.00	216.20
6.04	Abonnement propre au RCPV (sans décompte interne au RCPV)	par an et par compteur	18.00	19.50

		Unité	CHF sans TVA	CHF avec TVA
6.05	Configuration de compteurs GRD existants pour la mise à disposition des données de comptage pour un RCP	par cas et par compteur	300.00	324.30
6.06	Mise à disposition des données de comptage de compteurs GRD pour un RCP	par an et par compteur	40.00	43.25
6.07	Passage d'un consommateur Hors/En d'une CA, RCP, RCPV	par cas	60.00	64.85
6.08	Certification d'installations photovoltaïques ≤ 30 kVA	par cas	255.00	275.65

7 CONTRÔLE

7.01	Contrôle ponctuel ou sporadique	par heure	170.00	183.75
7.02	Vérification comptage suite contestation – avec responsabilité de SIE SA	par cas	-	-
7.03	Vérification comptage suite contestation – sans responsabilité de SIE SA	par cas	350.00	378.35
7.04	Recherche de défauts de comptage et/ou remise en ordre d'erreurs de tiers, si erreur non imputable à SIE SA	par heure	120.00	129.70
7.05	Mise en service abusive d'installation sans compteur / pontage. Consommation estimée en sus	par cas	510.00	551.30
7.06	Coûts administratifs de gestion pour non-respect du délai imposé par l'OIBT	par cas	100.00	108.10
7.07	Coûts administratifs de transmission du dossier OIBT à l'ESTI	par cas	150.00	162.15
7.08	Manquement du devoir d'annonce et/ou absence de présentation du rapport de sécurité à la fin des travaux, inclus frais administratifs et déplacement	par cas	120.00	129.70
7.09	Coûts administratifs facturés aux installateurs par avis/bâtiment, dès le 2° délai dépassé	par cas	50.00	54.05

8 PRESTATIONS POUR TIERS

8.01	Etudes, construction et réalisation des réseaux HT/MT/BT ainsi que de postes et stations transformatrices en relation avec nos métiers de base	selon devis		
8.02	Gestion interne d'une CA (communauté d'autoconsommateurs) avec décomptes et facturation	selon devis		
8.03	Mesure réseau (qualité de fourniture, charge)	par cas	750.00	810.75
8.04	Tube de protection mis à disposition par SIE SA	CHF/m	150.00	162.15
8.05	Tube de protection mis à disposition par SIE SA dans route ou traversée de route à circulation importante	CHF/m	300.00	324.30

9 TARIFS POUR LES AUTRES PRESTATIONS

9.01	Intervention pour dépannage de nuit (entre 20h et 6h ainsi que le samedi)	par heure	140.00	151.35
9.02	Intervention pour dépannage le dimanche et jours fériés	par heure	170.00	183.75
9.03	Déplacement et intervention pour dépannage ponctuel diurne sous moins de 48h	par heure	120.00	129.70
9.04	Coûts de déplacement (p.ex. pose de compteur impossible, rendez-vous manqué ou coupure non-paiement)	par cas	90.00	97.30
9.05	Extractions de données, anonymisations et agrégations	par cas	120.00	129.70
9.06	Frais administratifs divers, demandes spéciales et interventions d'un monteur sur demande du client (durant les heures ouvrées)	par heure	105.00	113.50
9.07	Fourniture d'énergie pour l'approvisionnement de remplacement	selon conditions tarifaires		
9.08	Forfait pour intervention monteur en semaine sans dépannage	par cas	284.00	307.00
9.09	Forfait pour intervention monteur la nuit et le samedi sans dépannage	par cas	320.00	345.90
9.10	Forfait pour intervention monteur le dimanche et jours fériés sans dépannage	par cas	420.00	454.00

	Unité	CHF sans TVA	CHF avec TVA
--	-------	--------------	--------------

10 FRAIS ADMINISTRATIFS

10.01	Frais en cas de rappel	par cas	20.00	21.60
10.02	Frais en cas de sommation *	par cas	30.00	32.45
10.03	Frais forfaitaires pour plan d'apurement après sommation *	par cas	50.00	54.05
10.04	Frais forfaitaires pour procédure de contentieux *	par cas	50.00	54.05
10.05	Duplicata par facture (gratuit sur le portail de sie.ch)	par cas	20.00	21.60
10.06	Frais de recherche client sans annonce	par heure	110.00	118.90

*En cas de transfert de votre dossier à une société de recouvrement, d'autres frais peuvent s'appliquer.